



Swiss Athletics | Haus des Sports | Talgut-Zentrum 27 | 3063 Ittigen | Tel +41 (0)31 359 73 00 | Fax +41 (0)31 359 73 01

Concepts de sélection 2017

Adoptés le 21 septembre 2016

Commission Sport de performance
Maison du sport
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen

E-mail: info@swiss-athletics.ch

Table des matières

1. Principes de sélection	3
1.1. But	3
1.2. Conditions	3
1.3. Commission de sélection	3
1.4. Déroulement de la sélection	3
1.5. Encadrement aux grandes manifestations	4
1.6. Participation aux frais	4
2. Championnats internationaux d'athlétisme Femmes et Hommes	5
2.1. Championnats d'Europe en salle, 03-05.03.2017, Belgrade/SRB	5
2.2. Championnats du monde, 05-13.08.2017, Londres/GBR	7
2.3. Universiades, 23.-28.08.2017, Taipé/TPE	9
2.4. CE Team, 23 - 25.06.2017, Vaasa/FIN	9
3. Championnats internationaux d'athlétisme des catégories jeunesse	10
3.1. CE U23, 13-16.07.2017, Bydgoszcz/POL	10
3.2. CE U20, 20-23.07.2017, Grosseto/ITA	12
3.3. CM U18, 12-16.07.2017, Nairobi/KEN	14
3.4. European Youth Olympic Festival, 22.-30.07.2017, Győr/HUN	15
Autres championnats internationaux	16
3.5. CM de cross; 26.03.2017, Kampala/UGA	16
3.6. IAAF World Relays, 22-23.04.2017, Nassau/BAH	17
3.7. CM de course de montagne (up and down); 30.07.2017, Premana/ITA	17
3.8. CE de course de montagne (mainly uphill), 08.07.2017, Kamnik/SLO	17
3.9. WMRA Long Distance Mountain Running Championships (up and down), 06.08.2017, Premana/ITA	17
3.10. Jeux de la Francophonie, 21-30.07.2017, Abidjan/CIV	17
3.11. CE de cross, 10.12.2017, Samorin/SVK	18
4. IAAF/EA-Cups	18
4.1. European Throwing Cup -EC, 11-12.03.2017, Las Palmas de Gran Canaria	18
4.2. CdE 10'000m, 10.06.2017, Minsk/BLR	18
4.3. CE de concours multiple Team, 01/02.07.2017, Tallinn EST	18

1. Principes de sélection

1.1. But

Le présent document contient les concepts de sélection pour l'année 2017.

Il sera complété par les concepts manquant en ce moment, dès que les directives internationales seront connues.

1.2. Conditions

- (1) Au moment de la sélection l'athlète¹ est en possession d'une licence Swiss-Athletics valable.
- (2) L'athlète a le droit de représenter la Suisse aux championnats internationaux (IAAF Competition Rules).
- (3) Les relayeurs ont conclu une convention avec Swiss Athletics (convention de relais) qui règle les buts du relais et les éventuelles participations individuelles des relayeurs.
- (4) L'athlète a rempli resp. confirmé, si demandé, les exigences de sélection correspondantes (voir chap. 2-4) pendant la période de qualification fixée.
- (5) L'athlète a réalisé l'exigence de performance en conformité avec les règles internationales de compétition (IAAF Competition Rules und European Athletics Entry Standards & Conditions).
- (6) L'athlète a remis l'auto-déclaration médicale.
- (7) L'athlète a rempli les obligations formulées dans l'auto-déclaration médicale.
- (8) L'athlète respecte le code de conduite des athlètes de Swiss Athletics.

1.3. Commission de sélection

- (1) La commission de sélection de Swiss Athletics est composée de sept membres et est responsable en exclusivité de la sélection à toutes les grandes manifestations internationales (y.c. hors stade) de l'IAAF et European Athletics. Elle a le droit de décider d'une sélection dans le cadre des directives du présent règlement.
- (2) Dans le cas des Jeux olympiques, Youth Olympic Games (YOG), European Youth Olympic Festivals (EYOF) et d'Universiades, elle soumet les propositions de sélection à Swiss Olympic resp. à la fédération faitière compétente.
- (3) Le président ainsi que le chef Sport de performance de Swiss Athletics sont des membres attitrés de la commission de sélection. Le comité central nomme les cinq membres non-attitrés de la commission.

Membres de la commission de sélection:

- Jacky Delapierre (président de la commission)
- Matthias Gredig
- Andreas Hediger
- Daniel Vögeli
- tbd
- Chef Sport de performance Swiss Athletics: Peter Haas
- Président Swiss Athletics: Christoph Seiler

1.4. Déroulement de la sélection

¹ Cette appellation inclut aussi bien la forme masculine que féminine. On renonce aux doubles dénominations uniquement pour des raisons de clarté.

- (1) Le chef Sport de performance détient l'unique droit de proposer des athlètes individuels et des équipes de relais, Avant de faire les propositions il contrôle que les conditions de sélection soient remplies (voir 1.2.).
- (2) Le coach de relais nomme les relayeurs (y.c. les relayeurs remplaçants et les coureurs Standby qui ne sont pas du voyage) avant la sélection – en accord avec le chef Sport de performance.
- (3) La commission de sélection examine l'exactitude formelle des propositions et prend ses décisions de sélection au moment de sélection prédéfini.
- (4) Si dans une discipline le nombre d'athlètes sélectionnables est plus élevé que le nombre d'athlètes ayant le droit de s'aligner, la décision de sélection (y.c. la décision d'inscrire des remplaçants) se base sur la capacité de la performance en droit d'être attendue à la manifestation cible. Une expertise de l'entraîneur chef resp. de l'entraîneur national correspondant servira de base.
- (5) En cas d'éventuelles participations multiples (y.c. relais) la décision tiendra compte de la compatibilité des participations et de la préservation des chances de succès dans la discipline où les chances de succès sont les meilleures.
- (6) Le président de la commission de sélection décide de la manière utilisée pour communiquer et à la rigueur justifier les décisions de sélection aux athlètes concernés.
- (7) Après avoir été transmise personnellement aux athlètes concernés, la décision de sélection sera publiée sur la page d'accueil de Swiss Athletics.
- (8) En cas de blessures, de performance/forme insuffisante, négligences en matière de respect des obligations en relation avec l'auto-déclaration médicale ainsi qu'en cas de non-respect du code de conduite (voir 1.2.7. /1.2.8.), la commission de sélection peut annuler des sélections.
- (9) Des sélections ultérieures sont possibles dans le cadre de dates impératives.

1.5. Encadrement aux grandes manifestations

Le team des conseillers est composé sur la base des athlètes sélectionnés. Il est en premier lieu composé d'entraîneurs de la fédération et est nommé par la commission de sélection au moment de la sélection.

1.6. Participation aux frais

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, logement...) aux athlètes sélectionnés.

2. Championnats internationaux d'athlétisme Femmes et Hommes

2.1. Championnats d'Europe en salle, 03–05.03.2017, Belgrade/SRB

European Athletics a fixé des limites pour les CE en salle 2017 (voir 2.1.6.) (Exception concours multiple / relais).

2.1.1. Participants

- (1) Jusqu'à trois athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et nation, dans la mesure où ceux-ci se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (voir 2.1.2. /2.1.3.).
- (2) Un quatrième athlète peut être inscrit comme remplaçant, dans la mesure où il a également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits par relais
- (4) Les athlètes nés après le 31.12.2001 n'ont pas le droit de participer
- (5) Les athlètes nés après le 31.12.1999 n'ont pas le droit de participer à la discipline du lancer du poids des hommes.

2.1.2. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est sélectionnable s'il remplit au moins un des points suivants:

- (1) Il a rempli une limite CE (voir 2.1.6.) pendant la période de qualification correspondante (voir 2.1.4.). Les limites peuvent être réalisées aussi bien comme performances en indoor qu'en outdoor. Dans les disciplines de course, les limites indoor et outdoor sont différentes.
- (2) Il est invité par European Athletics en tant qu'un des 16 athlètes du pool de participants au concours multiple, qui se compose comme suit:
 - a. 8 athlètes de l'European Best List Outdoor 2016
 - b. 8 athlètes de l'European Best List Indoor 2017

Les athlètes qui ont réalisé la limite en 2016 (indoor et/ou outdoor), doivent la confirmer pendant la saison en salle 2017 avec une performance adéquate. Ces athlètes remettent une candidature écrite jusqu'au 1er décembre 2016. Au vu de la candidature, Swiss Athletics définit une valeur de confirmation individuelle. Si aucune candidature n'est pas remise dans les délais, la limite doit être obtenue dans le cadre de la saison en salle 2017.

2.1.3. Sélection des relais (4x400)

- (1) Un relais est sélectionnable, s'il possède un potentiel de finale

2.1.4. Période de qualification

01.01.2016 au 19.02.2017

2.1.5. Date de la sélection

Mardi, 21.02.2017

2.1.6. *Limites pour les CE en salle*

Femmes		Discipline <i>(target number of athletes)</i>	Hommes	
Indoor	Outdoor		Indoor	Outdoor
7.42	11.30 (100m)	60m	6.74	10.30 (100m)
54.00	52.75	400m	47.35	46.30
2:04.00	2:02.00	800m	1:49.00	1:47.00
4:16.00	4:12.00	1'500m	3:44.00	3:39.50
9:15.00	9:00.00	3'000m	8:05.00	7:50.00
8.24	13.10 (100H)	60H	7.82	13.65 (110H)
1.89m		Hauteur	2.25m	
4.70m		Perche (12)	5.78m	
6.50m		Longueur	7.90m	
13.75m		Triple	16.40m	
16.30m		Poids	19.80m	
athlètes du Top 16		Conc. multiple	athlètes du Top 16	
Top 6 teams		4x400	Top 6 teams	

2.1.7. *Dates prévues pour le voyage*

Aller: mercredi, 01.03.2017

Retour: lundi, 06.03.2017

2.2. Championnats du monde, 05–13.08.2017, Londres/GBR

2.2.1. Participants

- (1) Jusqu'à trois athlètes individuels ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ceux-ci se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (2.2.2. /2.2.3.).
- (2) Un quatrième athlète individuel peut être inscrit comme remplaçant dans la mesure où il a également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits par relais, les athlètes étant inscrits dans la discipline individuelle correspondante (100m resp. 400m) comptent déjà dans ce quota.

2.2.2. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit au moins un des points suivants:

- (1) Il a rempli une limite CM (voir 2.2.6.) pendant la période de qualification correspondante (voir. 2.2.4.).

Les athlètes qui y sont déjà arrivés en 2016, doivent fournir une attestation de performance pour être sélectionnables. Celle-ci est définie par le chef Sport de performance et est consignée par écrit dans un accord avec l'athlète.

- (2) Il est champion d'Europe en titre (exception: marathon).

Pour être sélectionnables, les athlètes correspondants doivent fournir une attestation de performance en 2017. Celle-ci est définie en 2016 et consignée par écrit.

- (3) Il s'est classé dans le Top 15 des CM de cross (26.3.2017 Kampala UGA, cat. Hommes/Femmes); n'est valable que pour le 10'000m des catégories Hommes/Femmes.
- (4) Il est invité par l'IAAF sur la base de sa position dans le classement international, après la période de qualification (voir 2.2.4.).

2.2.3. Sélection des relais

- (1) Un relais est sélectionnable, si après la période de qualification (voir 2.2.4.), il figure parmi les huit meilleures équipes dans le classement international, qui ne se sont pas qualifiés directement par leur résultat aux IAAF World Relays 2017.
- (2) Les athlètes ne peuvent pas prétendre à une sélection parce qu'ils ont participé aux compétitions qui ont rendu un relais sélectionnable.

2.2.4. Périodes de qualification

- (1) Marathon: 01.01.2016 au 23.04.2017
- (2) Marche: 01.01.2016 au 02.07.2017
- (3) 10'000m, concours multiple et relais: 01.01.2016 au 23.07.2017
- (4) Toutes les autres disciplines: 01.10.2016 au 23.07.2017

2.2.5. *Dates de sélection définitives*

- (1) Marathon: mardi, 25.04.2017
- (2) Marche: mardi, 04.07.2017
- (3) Autres disciplines: lundi, 24.07.2017

2.2.6. *Limites CM*

Femmes	Discipline <i>(target number of athletes)</i>	Hommes
	100m (xy)	
	200m (xy)	
	400m (xy)	
	800m (xy)	
	1500m (xy)	
	5000m (-)	
32:15.00	10'000m (-)	27:45.00
2:35:00	Marathon (-)	2:15:00
1:36:00	20km marche (-)	1:24:00
---	50km marche (-)	4:06:00
	100/110m H (xy)	
	400m H (xy)	
	3000m Steeple (xy)	
	Hauteur (xy)	
	Perche (xy)	
	Longueur (xy)	
	Triple (xy)	
	Poids (xy)	
	Disque (xy)	
	Marteau (xy)	
	Javelot (xy)	
6200	Conc. multiple (xy)	8100
Ranking	4x100m (xy)	Ranking
Ranking	4x400m (xy)	Ranking

Les limites qui manquent seront fixées par l'IAAF en décembre 2016

2.2.7. *Dates prévues pour le voyage*

Aller: à partir du mercredi 02.08.2017 et autres dates
 Retour: lundi, 14.08.2017

2.3. Universiades, 23.-28.08.2017, Taipé/TPE

Les directives de sélection sont traitées dans un document séparé.

2.4. CE Team, 23 - 25.06.2017, Vaasa/FIN

2.4.1. Participants

Un athlète par discipline individuelle est sélectionné ainsi que les deux relais 4x100m et 4x400m.

2.4.2. Discipline

100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 5000m, 100/110m haies, 400m haies, 3000m steeple, hauteur, longueur, perche, triple, poids, disque, marteau, javelot, 4x100m, 4x400m

2.4.3. Nations participantes

BEL, BUL, DEN, EST, FIN, IRL, NOR, POR, ROU, SUI, SWE, TUR (tbc)

2.4.4. Sélection

La sélection se fait dans le sens de l'équipe la plus performante.

2.4.5. Date de sélection définitive

Lundi, 12.06.2017

2.4.6. Dates prévues pour le voyage

Aller: mercredi, 21.06.2017 et autres dates

Retour: lundi, 26.06.2017

3. Championnats internationaux d'athlétisme des catégories jeunesse

3.1. CE U23, 13-16.07.2017, Bydgoszcz/POL

3.1.1. Dispositions générales

Les directives d'European Athletics ont été reprises pour les athlètes pouvant participer pour la première fois à des CE U23 (années de naissance 1996 et 1997). Pour les athlètes U23 plus âgés (année de naissance 1995), des limites plus sévères sont valables. Du point de vue de Swiss Athletics elles reflètent de manière plus adéquate l'exigence de performance internationale spécifique à l'âge.

3.1.2. Participants

- (1) Les athlètes nés de 1995 à 1997 ont le droit de participer.
- (2) Jusqu'à trois athlètes resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ceux-ci se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (3.1.3./3.1.4.).
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits par relais.

3.1.3. Sélection dans les disciplines individuelles

- (1) Un athlète est sélectionnable s'il a rempli une limite CE U23 (voir 3.1.7.) pendant la période de qualification correspondante (voir 3.1.5.).
- (2) La commission de sélection peut sélectionner des athlètes (année de naissance 1995) ayant réalisé une limite 1996/97, dans la mesure où les athlètes possèdent un potentiel de finale.

3.1.4. Sélection des relais

Un relais est sélectionnable, s'il est avéré qu'il affiche un potentiel de finale au moment de la sélection.

3.1.5. Période de qualification

01.05.2017 au 02.07.2017

3.1.6. Date de sélection définitive

Dimanche, 02.07.2017

3.1.7. *Limites CE U23*

Femmes		Discipline	Hommes	
An. 1995	An. 1996/97		An. 1995	An. 1996/97
11.75	11.90	100m	10.50	10.60
23.95	24.45	200m	21.20	21.45
54.35	55.00	400m	47.20	47.85
2:06.50	2:09.00	800m	1:48.50	1:48.80
4:20.00	4:26.00	1500m	3:44.70	3:46.50
16:20.00	16:35.00	5000m	14:02.00	14:12.50
35:00.00	36:35.00	10'000m	29:55.00	30:15.00
13.70	14.05	100/110m H	14.15	14.50
59.20	60.75	400m H	52.00	52.40
10:22.00	10:35.00	3000m steeple	8:55.00	9:10.00
1:46:00	1:48:00	20km marche	1:28:00	1:30:00
1.82	1.80	Hauteur	2.18	2.15
4.10	4.00	Perche	5.30	5.20
6.20	6.15	Longueur	7.60	7.50
13.00	12.80	Triple	15.75	15.55
14.80	14.50	Poids	17.80	17.35
50.00	48.50	Disque	55.50	53.50
61.75	60.00	Marteau	65.50	63.50
52.50	50.00	Javelot	73.00	70.00
5400	5200	Conc. multiple	7300	7200
Potentiel de finale		Relais	Potentiel de finale	

3.1.8. *Dates prévues pour le voyage*

Aller: lundi, 10.07.2017

Retour: lundi, 17.07.2017

3.2. CE U20, 20-23.07.2017, Grosseto/ITA

3.2.1. Dispositions générales

Il n'est possible de participer qu'à une seule grande manifestation jeunesse en 2017 (CE U20, CM U18, EYOF ou Jeux de la Francophonie).

3.2.2. Participants

- (1) Les athlètes nés en 1998, 1999 et 2000 ont le droit d'y participer.
- (2) Jusqu'à trois athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où il se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (3.2.3./3.2.4.).
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits par le relais.

3.2.3. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit une limite CE U20 (voir 3.2.7.) pendant la période de qualification (voir 3.2.5.).

3.2.4. Sélection des relais

Un relais est considéré comme sélectionnable, s'il est avéré qu'il affiche un potentiel de finale au moment de la sélection.

3.2.5. Période de qualification

01.05.2017 au 09.07.2017

3.2.6. Date de sélection

Dimanche, 09.07.2017

3.2.7. Limites CE U20

Femmes	Discipline	Hommes
12.00	100m	10.75
24.60	200m	21.75
55.80	400m	48.30
2:10.00	800m	1:51.50
4:30.00	1'500m	3:52.00
9.52.50	3'000m	
17:15.00	5'000m	14:30.00
	10'000m	31:20.00
14.30	100mH / 110mH	14.50
61.40	400mH	53.75
10:55.00	3'000m steeple	9:15.00

50:45.00	10'000m marche	44:30.00
Femmes	Discipline	Hommes
1.78	Hauteur	2.12
3.95	Perche	4.90
5.95	Longueur	7.35
12.50	Triple	14.90
13.50	Poids	17.75
45.50	Disque	54.00
57.50	Marteau	66.00
48.00	Javelot	67.50
5100	Concours multiple	6950
Potentiel de finale	Relais	Potentiel de finale

3.2.8. *Dates prévues pour le voyage*

Aller: lundi, 17.07.2017

Retour: lundi, 24.07.2017

3.3. CM U18, 12-16.07.2017, Nairobi/KEN

3.3.1. Dispositions générales

Il n'est possible de participer qu'à une seule grande manifestation jeunesse en 2017 (CE U20, CM U18, EYOF ou Jeux de la Francophonie).

3.3.2. Participants

- (1) Les athlètes nés en 2000 et 2001 ont le droit d'y participer.
- (2) Jusqu'à deux athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où il se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (3.3.3. /3.3.4.).
- (3) Chaque athlète peut au maximum prendre le départ dans deux disciplines individuelles et un relais.
- (4) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits par le relais.

3.3.3. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit une limite CM U18 (voir 3.3.7.) pendant la période de qualification correspondante (voir 3.3.5.).

3.3.4. Sélection des relais

Un relais est considéré comme sélectionnable, s'il est avéré qu'il affiche un potentiel de finale au moment de la sélection.

3.3.5. Période de qualification

01.05.2017 au 02.07.2017 (tbc)

3.3.6. Date de sélection

Lundi, 03.07.2017 (tbc)

3.3.7. Limites CM U18

Femmes	Discipline	Hommes
11.75	100m	10.60
23.90	200m	21.25
54.50	400m	47.40
2:07.00	800m	1:50.50
4:22.00	1500m	3:50.00
9:30.00	3000m	8:20.00
13.60	100mH (76cm) / 110mH (91cm)	13.75
59.50	(76cm) 400mH (84cm)	52.50

Femmes	Discipline	Hommes
6:45.00	2'000m steeple	5:55.00
23:20.00	5000m marche	---
---	10'000m marche	43:50.00
1.79	Hauteur	2.10
3.95	Perche	4.90
6.10	Longueur	7.35
12.80	Triple	15.10
16.00	(3kg) Poids (5kg)	18.90
48.00	(1kg) Disque (1.5kg)	58.00
61.00	(3kg) Marteau (5kg)	70.50
53.00	(500gr) Javelot (700gr)	70.00
5450	Concours multiple	6850
Potentiel de finale	4x400m relais Mixed	Potentiel de finale

3.3.8. Dates prévues pour le voyage

Aller: dimanche, 09.07.2017 (tbc)

Retour: lundi, 17.07.2017

3.4. European Youth Olympic Festival, 22.-30.07.2017, Győr/HUN

Les directives de sélection sont traitées dans un document séparé.

Autres championnats internationaux

3.5. CM de cross; 26.03.2017, Kampala/UGA

Les championnats du monde cross sont organisés dimanche 26 mars 2017 à Kampala dans les 4 catégories suivantes:

- (1) Hommes seniors (12 km)
- (2) Femmes seniores (8 km)
- (3) U20 hommes (8 km)
- (4) U20 femmes (6km)

3.5.1. Importance des championnats du monde de Cross Country et but

En raison du niveau élevé aux luttes pour les titres, Swiss Athletics n'envoie aux championnats du monde de Cross Country que des athlètes ayant déjà fait leurs preuves sur la scène européenne et pouvant planifier les CM de cross comme point culminant.

Dans toutes les catégories, le but fixé est un résultat dans la première moitié du classement.

3.5.2. Courses de sélection

Les candidats sont personnellement responsables des inscriptions et de l'organisation des voyages à toutes les courses de sélection; ils prennent également en charge les frais. L'entraîneur chef course / entraîneur national de cross apportent leur soutien aux candidats.

Courses de sélection 1^{ère} priorité:

- CE de cross (11 décembre 2016, Chia ITA)
- IAAF Cross Country San Giorgio su Legnano (6 janvier 2017)
- IAAF Cross Country Sevilla (15 janvier 2017)
- IAAF Cross Country Albufeira (5 février 2017)

Courses de sélection 2^e priorité:

Toutes les autres courses de Cross Country IAAF et European Athletics Cross Country Permit Races du 1er janvier au 12 mars 2017, toutefois seulement en accord avec l'entraîneur national de cross.

3.5.3. Sélection

Un athlète est considéré comme sélectionnable, s'il réalise la performance suivante à l'une des courses de sélection (voir 4.1.2.):

(1) Top 8 aux CE de cross (dans la catégorie correspondante)

(2) IAAF Cross Country Permit:

Hommes seniors : Top 10

Femmes seniores : Top 6

(3) U20 hommes : Top 4 (dans la course U20)

(4) U20 femmes : Top 4 (dans la course U20 ou TOP 12 dans la course des élites)

Ces classements constituent des valeurs d'orientation. Le niveau de performance du peloton, la densité de performance et le retard sur le temps du vainqueur seront également évalués et pris en compte.

D'autres places seront attribuées aux courses de sélection 2^e priorité, si l'athlète arrive à démontrer qu'il est en mesure d'atteindre l'objectif de Swiss Athletics à la compétition cible.

3.5.4. Date de sélection définitive

Lundi, 13.03.2017

3.5.5. Dates prévues pour le voyage

Aller: à fixer

Retour: lundi, 27.03.2017

3.6. IAAF World Relays, 22-23.04.2017, Nassau/BAH

Suit ultérieurement.

3.7. CM de course de montagne (up and down); 30.07.2017, Premana/ITA

Suit ultérieurement.

3.8. CE de course de montagne (mainly uphill), 08.07.2017, Kamnik/SLO

Suit ultérieurement.

3.9. WMRA Long Distance Mountain Running Championships (up and down), 06.08.2017, Premana/ITA

Suit ultérieurement.

3.10. Jeux de la Francophonie, 21-30.07.2017, Abidjan/CIV

Les directives de sélection seront traitées dans un document séparé.

3.11. CE de cross, 10.12.2017, Samorin/SVK

Les directives de sélection seront traitées dans un document séparé.

4. IAAF/EA-Cups

4.1. European Throwing Cup -EC, 11-12.03.2017, Las Palmas de Gran Canaria

Suit ultérieurement.

4.2. CdE 10'000m, 10.06.2017, Minsk/BLR

Suit ultérieurement.

4.3. CE de concours multiple Team, 01/02.07.2017, Tallinn EST

4.3.1 Participants

Quatre athlètes féminines et quatre athlètes masculins par nation peuvent prendre le départ.

4.3.2 Disciplines

Heptathlon, décathlon

4.3.3 Nations participantes

RUS, FRA, EST, UKR, BLR, GBR, SUI, POL (tbc)

4.3.4 Sélection

La sélection est faite dans le sens de l'équipe la plus performante.

4.3.5 Date de sélection définitive

Lundi, 19.06.2017

4.3.6 Voyage

Aller: jeudi, 29.06.2017

Retour: lundi, 03.07.2017